

# Le budget de l'Agence

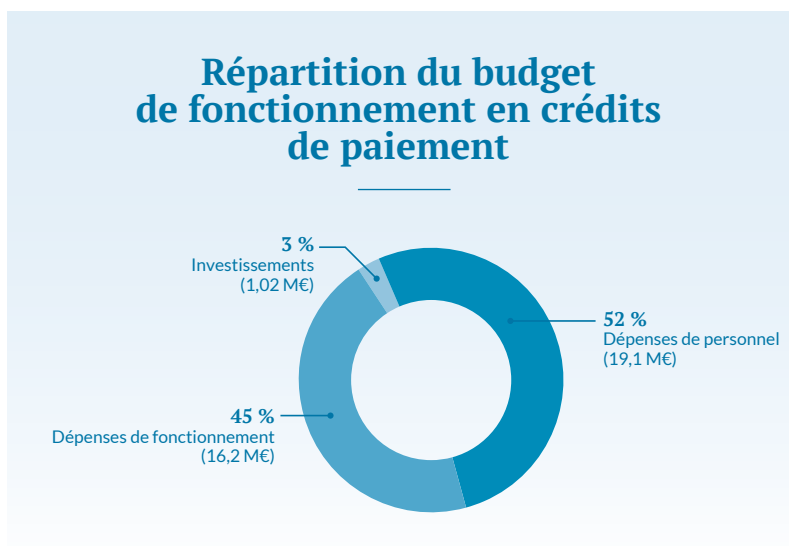
**Le budget de l'ANR est composé d'un budget de fonctionnement qui lui permet d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble de ses processus et d'un budget d'intervention, dédié au financement des projets de recherche.**

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR LES DÉPENSES DE L'AGENCE

Il concerne les dépenses de personnel, de fonctionnement, d'organisation des comités et de l'évaluation, et des investissements. En 2018, il est de 34,3 M€ en autorisations d'engagement et de 36,22 M€ en crédits de paiement. Il se répartit selon le graphique « Répartition du budget de fonctionnement en crédits de paiement ».

Le budget de fonctionnement est principalement financé par la subvention pour charge de service public de 29,2 M€ et par d'autres ressources, notamment :

- ▷ Les frais de gestion, perçus par l'ANR, des organismes versant des cofinancements pour les projets de recherche ;
- ▷ La prise en charge par le SGPI (Secrétariat général pour l'investissement) des dépenses réalisées par l'ANR pour la gestion des Programmes d'Investissements d'Avenir.



## LE BUDGET D'INTERVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

En 2018, l'ANR a financé des projets de recherche à hauteur de 672,4 M€ en autorisations d'engagement, soit 47,9 M€ de plus qu'en 2017.

Le budget d'intervention permet d'engager le montant des projets sélectionnés sur l'édition 2018, qui se réaliseront sur plusieurs années. Les ressources proviennent principalement de la subvention au titre de

l'intervention allouée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui représente 654,4 M€ en 2018 après mise en réserve.

La subvention d'intervention de l'Agence connaît depuis 2016 des augmentations significatives :

- + 63,9 M€ en 2016
- + 29,3 M€ en 2017
- + 50,5 M€ en 2018

**34,3 M€**  
BUDGET DE FONCTIONNEMENT en 2018

Le financement de l'AAPG 2018 est en hausse de 22,5 M€ par rapport à 2017, et de 61,4 M€ par rapport à 2016.

Les cofinancements des organismes publics et des contributions de la Commission européenne représentaient 18,1 M€ en 2018, soit 2,7 % du budget total d'intervention.

Les décaissements 2018 représentaient 770,8 M€, en augmentation de 155,2 M€ par rapport à 2017.

## RÉPARTITION DU BUDGET D'INTERVENTION

Le budget d'intervention 2018 se répartit entre :

- ▷ L'AAPG ;
- ▷ Les appels à projets spécifiques ;
- ▷ Le hors appel à projets.

L'ensemble des appels à projets représente 518,1 M€, soit 77 % du budget d'intervention.

Le hors appel à projets représentait 154,3 M€, soit 23 % du budget.



**672,4 M€**  
BUDGET D'INTERVENTION en 2018

